

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 197 Subvention (1 500 euros) et convention avec l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (12^e) pour son action de soutien aux seniors isolés.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose de signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (12^e) et l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (12^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: Approuve la subvention annuelle de 1 500 € attribuée à l'association UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions (12^e) (Simpa 17407 -dossier 2021_11355) au titre de l'année 2021

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO